



## Droit de préemption de la mairie

Par **maxime0386**, le **01/02/2011 à 15:29**

Bonjour, rnje suis sur le point d'acheter un terrain dans le 91 et le propriétaire vient de m'informer que la mairie d la commune l'avait contacté pour lui faire une proposition d'achat donc j'ai peur que si on passe au notaire la mairie ne face préemption ma question est si a votre avis se serai possible et si oui comment passer outre la préemption de la mairie . merci d'avance

Par **mimi493**, le **01/02/2011 à 15:53**

Une proposition d'achat n'a rien à voir avec la préemption.rnD'ailleurs, si la mairie fait une proposition d'achat, ça peut être parce qu'ils ne peuvent préempter (il faut un motif légal pour ça)rnVous ne pourrez le savoir qu'en réponse à la DIA et si la mairie préempte, vous devrez vérifier que c'est dans le cadre légal. Si oui, il n'est pas possible de passer outre